



Article 3 : Rattaché au directeur du pôle affaires administratives et financières de l'AREP, les principales missions attribuées au poste de Chef du Département achats et marchés se présentent comme suit :

- Elaborer le programme prévisionnel annuel des achats de l'AREP après consolidation des besoins exprimés par l'ensemble des entités de l'AREP et veiller à son exécution conformément aux délais fixés
- Assurer la préparation des dossiers achats selon les différentes procédures conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur (appels d'offres, bon de commande, convention, contrat...) en prenant en compte les termes de référence envoyés par les différentes entités ;
- Assurer le lancement des consultations et des appels d'offres après leur validation par la Direction de l'AREP dans les meilleurs délais,
- Veiller au respect de réglementation en vigueur pour la passation des marchés ;
- Gérer les relations avec les membres de la commission d'AO et notamment le contrôleur d'Etat ;
- Participer aux choix des prestataires lors des différentes réunions d'appels d'offres et de consultations et préparer l'ensemble des documents en relation avec lesdites réunions ;
- Appliquer les procédures en relation avec les achats et veiller à leur amélioration continue.
- Assurer la gestion administrative des BC, contrats/conventions et marchés (préparation des documents contractuels, ordres de service, etc)
- Gérer les mises en demeure et les résiliations de marchés
- Gérer l'archivage des dossiers d'achat par AO, bons de commandes et contrats en version numérique et papier ;
- Concevoir, réaliser et exploiter les outils de gestion (tableaux de bord et indicateurs) et assurer leur validation par le directeur du pôle affaires administratives et financières ;
- Préparer l'ensemble des reporting faisant ressortir l'activité du département ainsi que tout autre reporting demandés par les structures internes ou externes de l'AREP.
- Participation aux audits et aux différents contrôles relatifs au processus d'achat.



